

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 AOUT 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un aout à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Hubert ARROUART, maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- David GREVIN, excusé,
- Milène ADNET, Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS et Séverine GOURVENEC, absents.

Monsieur le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Carole CHOSROES a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

N° 461 Compte rendu de la commission « 3^{ème} âge » du 16 mai 2018

Carole CHOSROES présente le compte rendu :

Bilan financier du repas du 14 octobre 2017

Le coût total du repas 2017 s'élève à 5 848.88 €, soit un coût de 24,27 € par personne.

Le repas 2018 aura lieu le 13 octobre 2018

Eric informe la commission que le prix du repas sera bloqué à 14,30 € par personne (vu avec le TAPAS).

Propositions de plat principal à valider par le Conseil municipal :

- Tartiflette ou moules/frites ?
- Apéritif : Kyr
- Entrée : Betteraves rouges/carottes rapées
- Fromage/Salade
- Dessert : Tarte fine aux pommes/glace ou omelette norvégienne ?

Le Conseil valide la tartiflette comme plat et l'omelette norvégienne pour le dessert ;

Concernant les animations, l'orchestre Tandem a été retenu ; par contre, il reste à trouver la première partie : école de musique, zumba ou karaoké ?

Informations diverses

- Point sur les Directives anticipées. Prévoir une info dans le prochain bulletin municipal et une réunion d'information.
- Madame COLSON a proposé d'organiser des ateliers sur la maladie d'Alzheimer.
- La MARPA rappelle que les personnes adhérentes du club du 3ème âge sont les bienvenues à la MARPA pour venir jouer quand elles le souhaitent.
- Pose extérieure du défibrillateur.
- Proposition de travailler sur une sortie collective au printemps prochain au Lac du Der (balade en train, repas, et temps libre au CASINO).

N° 462 Compte rendu de la commission « sport » du 3 juillet 2018

Catherine PANNET présente le compte rendu :

Gymnase :

Diverses remarques sont faites :

Tout d'abord chacun est d'accord pour reconnaître que Jérémy réagit rapidement quand il y a un problème. A ce propos, Eric demande à avoir une copie des mails envoyés à Jérémy, afin d'être tenu au courant.

Une demande est faite pour avoir des sacs de tri jaunes/noirs pour les poubelles, ainsi qu'une armoire où chacun aura à disposition balai, seau, serpillère, quand il y a des incidents (enfant malade...).

A propos du ménage, deux remarques :

- quand le futsal vient le jeudi soir, le sol est très glissant, malgré les chaussures adaptées au gymnase, cela pourrait venir des produits employés, puisqu'avant cela ne le faisait pas,
- quand le bad a une compétition le week-end, le gymnase n'est pas toujours très propre, ne serait-il pas plus judicieux de faire le ménage à fond le vendredi matin au lieu du lundi matin ?

M. Vansanberghe se renseigne pour savoir si le planning le permet.

Les horaires sont en cours de finalisation mais il faut attendre que tout le monde ait répondu. A ce propos, le bad demande s'il leur sera toujours possible d'occuper le gymnase pendant les vacances, suite à l'info concernant sa fermeture à partir du 7 juillet.

Après renseignement, M. Vansanberghe indique que c'est possible, il suffit de prévenir Jérémy pour qu'il programme les ouvertures de porte.

A propos des ouvertures, maintenant il est possible de verrouiller la porte même si on part plus tôt que les horaires prévus.

La société de contrôle a vérifié les panneaux de basket et les buts de hand, les tendeurs des panneaux de basket sont à changer,

Des fuites d'eau sont à nouveau signalées, ce n'est pas facile de trouver l'endroit exact et à réparer, car cela dépend de la force de la pluie, et du sens du vent.

Des gamins sont venus perturber plusieurs fois nos sportifs, en rentrant dans le gymnase, puis en glissant des cailloux sous les portes de sécurité, pour pouvoir rentrer ensuite. La danse a fait venir les gendarmes, et depuis cela s'est calmé.

Modalités des subventions de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole :

Mr Vansanberghe informe des nouvelles modalités de demande subvention :

Cela se fera maintenant avec le Cerfa n°12156*05, par le club et non plus par les sections, uniquement sur les investissements. Il faudra qu'au moins la moitié des adhérents du club habitent dans la CCMC. Les demandes devront être déposées avant le 31 décembre de l'année en cours, pour être étudiés en commission qui se réunit en février suivant. Les subventions seront de 30% du projet, avec un maxi de 1 500 € et un mini de 100 €. Le budget total alloué est de 10 000 €, si le nombre de demandes est supérieur (ce qui n'est jamais arrivé), la somme sera divisée.

Pour la commune, les dispositions sont inchangées, les associations peuvent prétendre à une subvention de fonctionnement annuelle.

Journal des associations :

Les articles doivent être rendus pour le 21 juillet, et joindre les noms des sportifs méritants (niveau départemental), pour une distribution fin août comme d'habitude.

Forum :

Il aura lieu le samedi 8 septembre. Des animations auront lieu, sûrement les mêmes que l'an dernier, cela reste à finaliser, le bad nous informe qu'ils n'ouvriront pas le gymnase cette année, mais plutôt le week-end suivant, puisqu'avec le tennis de table et le tennis, ils reconduisent la journée de la raquette.

14 Juillet :

Eric rappelle que toutes les associations sont invitées pour le défilé qui part de la salle de judo à 11 h.

Il rappelle également le calendrier pour la buvette, à savoir : 2018 Basket, 2019 Judo, 2020 ASC, 2021 Tennis, La Volontaire s'inscrit pour 2022.

Cette année, M. et Mme Rousseau ne pourront assurer la restauration, ils proposent donc de céder l'activité au basket qui tient la buvette cette année (à voir avec la mairie).

Questions diverses :

Terrain de foot : les buts sont refaits mais seront-ils arrosés ? le filet derrière le but côté rue Lamartine est à réparer, des gamins entrent sur le terrain en passant à côté de chez Mme Paradis.

Tennis : Il est signalé qu'il n'y a pas d'éclairage public à côté du court couvert, quid de la haie ?

Le foot demande au tennis si la porte d'accès est fermée à clé, car avec la montée en R3 (ex PL), les arbitres voudront peut-être accéder directement à leur vestiaire sans avoir à traverser le terrain. La porte est effectivement fermée par un code, mais il sera donné si besoin.

La Volontaire nous informe que l'évêché est en train de revendre ses propriétés, et qu'ils risquent de se retrouver sans salle d'ici quelques temps, il faudrait commencer à réfléchir où ils pourront être relocalisés.

Enfin Eric nous informe que dorénavant le défibrillateur est à l'extérieur de la MARPA, et donc accessible à tous. Et suite à une question, que les associations auront des bacs pour les poubelles dans le cadre de la nouvelle démarche, et pour la Volontaire qui loue la salle, que des sacs prépayés seront à disposition.

N° 463 Compte rendu de la commission « environnement » du 1^{er} août 2018

Eric PIGNY présente le compte rendu :

Bilan du fleurissement :

- Le jury départemental ne passe plus depuis cette année, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire. Nous pouvons les consulter pour des informations sur le fleurissement et la constitution des massifs (vivaces...).
- Circuit en voiture et reprise des maisons récompensées en 2016 et 2017. La canicule et la grande sécheresse sont toujours d'actualité, toutes les fleurs ont souffert et nous avons pris en compte ce paramètre dans l'attribution des récompenses.

Bilan des travaux réalisés :

Elagage au printemps :

- À la suite d'une consultation, c'est l'entreprise Artopia qui a exécuté les travaux :
 - Élagage des arbres rue des Grands Ayeux, Rue Lamartine, au bord du stade (taille de 12 arbres),
 - angle rue du Prieuré et de la rue de Plain : taille des grands tilleuls, entrée de ville rue des Grands Ayeux (nouveaux terrains à bâtir), HLM : tilleuls, square rue du Pont Laplanche, un arbre au logement derrière école
- En régie :
 - Élagage Entretien le long des trottoirs rue du Pont Charrois
 - Rue de Plain (AFU) : trois passages par an pour les sentes et taille sur le bord des trottoirs (2 personnes pendant 4 jours)
- Prévisions 2019 :
 - Rue Pasteur, un érable à replanter
 - Avenue de La Vesle (lotissement)
- Fleurissement : changement du fournisseur suite à une consultation : Ferme Saint Antoine d'Oger
- Travaux
 - Au cimetière : remplacement du grillage côté ouest et plantation d'ifs prévue en automne.
 - Pour 2019 : arrachage de la haie, pose du grillage et replantation de petits arbustes
 - Terrain de foot : entretien des terrains, passage de la herse étrille, gazon semé devant les buts, déplacement des buts pour permettre la repousse sans gêner le début des matchs de championnat (18 août)
 - Entretien des massifs et des vivaces
 - Parc Massez : entretien du jeu pour enfants, complément d'écorces au sol amortissant et nettoyage des rivières et de l'île aux oiseaux (Il reste une rivière à finir).

Projets 2019

- Propositions de 2018 non effectuées :
- Arrosage : achat de plusieurs citernes de récupération d'eau (9 000 litres environ) à placer au dojo et à l'atelier municipal pour respecter la démarche 0 phyto et économiser la ressource en eau
- Parc Massez :
 - Entretien sévère de l'île à poursuivre
 - Désherbage des allées avec le nouveau matériel
 - Taille d'entretien de la haie avec une nacelle
 - Entretien des vivaces et semer de l'engrais à l'automne
 - Nettoyage du bassin du Parc
- Démontage d'un arbre rue du Pont Laplanche (non effectué)
 - Cimetières : poursuivre la démarche zéro phyto
- Square de la mairie : remettre des vivaces et du minéral (aménagement de tonnelle pour des coins lecture)

Information zéro phyto en 2018

La commune a signé la charte d'entretien des espaces publics au niveau 3, c'est-à-dire aucun pesticide utilisé. Le diagnostic a été effectué à l'automne dernier et nous avons reçu le plan de gestion différencié des espaces publics communaux avec plusieurs préconisations. Une proposition d'achats de matériel (herse étrille, désherbeuse avec

brosse, balai arrière et bac de récupération, broyeur et deux fours de désherbage à infrarouge) pour une somme de 51 447.20 € HT. Nous avons reçu l'accord pour une subvention de 20 000 € de l'Agence de l'Eau. Tout le matériel n'est pas encore arrivé et demande quelques adaptations.

Questions et informations diverses

Il faut noter le peu de personnes présentes à cette commission malgré le changement de jour proposé.

N° 464 Plan local d'Urbanisme – avis sur la modification simplifiée n°2

Suite à l'approbation du PLU le 17 novembre 2009, plusieurs procédures ont été menées afin de mettre à jour ce document au fur et à mesure du besoin du territoire.

Le 4 mars 2014, la commune a approuvé une modification, ouvrant une zone 2 AUI en zone AUI en vue de l'aménagement de la zone économique, d'une part et une révision allégée intégrant les dispositions d'une étude Entrée de Ville, visant à réduire la bande inconstructible de 75 mètres imposée par le classement de la RD3 en voie à grande circulation, d'autre part.

La modification menée ensuite, approuvée le 30 juin 2016, a pris comme document de base le règlement issu de la modification approuvée de 4 mars 2014 omettant par erreur les dispositions relatives à la zone 1AUI.

Ainsi, bien qu'aucune procédure ne soit revenue sur les dispositions de la zone 1AUI quant à l'intégration de l'étude Entrée de Ville, le règlement utilité actuellement ne les fait plus apparaître.

L'objet de cette modification simplifiée est donc de rééditer le règlement en y réintégrant les dispositions approuvées le 4 mars 2014.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à la modification simplifiée n°2 de la commune visant à rectifier une erreur matérielle et ainsi de réintégrer au règlement l'étude Entrée de Ville issue de la révision allégée du 4 mars 2014

N° 465 Châlons Habitat : garantie d'emprunt

Châlons-en-Champagne Habitat a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de prêts initialement garantis par la commune. Il convient donc de délibérer en vue d'apporter la garantie communale pour le remboursement des lignes de prêt réaménagées.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-après et référencée à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacun d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

N° 466 Commune nature

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune s'est engagée dans une démarche d'entretien et de gestion des espaces communaux, visant à ne plus utiliser de produits sanitaires, notamment des herbicides, démarche qu'elle souhaite pérenniser ;

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à une campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de chaque commune dans ses pratiques d'entretien des espaces verts et des voiries.

La participation à cette démarche est formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux, à laquelle est annexé le règlement de l'opération.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire la commune à l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro phyto, mise en œuvre par la région Grand Est et les agences de l'Eau.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 467 Encaissement de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** les chèques suivants pour un montant de 3.843,39 € :
 - 42,82 € de Véolia en remboursement de trop versé,
 - 3 800,57 € de la SMACL en régularisation de la cotisation 2017
 - précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2018

N° 468 Acquisition de mobilier urbain

Monsieur le maire fait part de la proposition de la société Clear Channel France qui exploite les deux mobiliers urbains publicitaires situés sur la RD3 dans chaque sens, de cession à la commune pour un montant de 300 € HT/pièce.

Ces deux planimètres à deux faces pourraient être utilisés pour diffuser des informations communales notamment les manifestations.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** la proposition d'achat des deux mobiliers urbains à la société Clear Channel France pour un montant total de 600 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

N° 469 Questions diverses

- Monsieur Arrouart informe le conseil que suite à la demande faite auprès de la préfecture suite à la coulée de boue rue de Plain le 29 avril 2018, un avis défavorable a été rendu.
- Denis Varoquier présente les travaux qui vont être réalisés par le SIABAVE sur la Vesle dans les prochaines semaines.
- La date de signature de la convention cadre de la MSAP est fixée au 14 septembre à 15h.
- La date du conseil municipal d'octobre est reportée au 23 octobre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h00.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Hubert ARROUART, Maire | Denis VAROQUIER 1 ^{er} adjoint | Jean-Pierre ROLLET 2 ^{ème} adjoint | Evelyne MOINEAU 3 ^{ème} adjointe |
| Eric PIGNY 4 ^{ème} adjoint | Catherine JULLIEN 5 ^{ème} adjointe | Loëtitia BOYS | Carole CHOSROES |
| Lilian COGNIARD | Hubert FERRAND | Catherine PANNET | Philippe SEUBE |
| François SCHUESTER | | | |